

Réforme du bac et du lycée : accorder aux Sciences économiques et sociales la place qu'elles méritent !

APSES le 15 février 2018

Le **projet de réforme du baccalauréat et du lycée** présenté par le Ministre le 14 février dernier conduirait à un **net recul de la place des sciences économiques et sociales au lycée**.

Les SES, absentes du tronc commun du cycle terminal, ne seraient présentes que comme l'un des 10 enseignements parmi lesquels les élèves devraient réaliser 3 choix de spécialité en classe de première et 2 choix en classe de terminale. **Les élèves bénéficieraient d'un temps de formation en SES de 20% inférieur à la situation actuelle**, compte-tenu de la disparition de l'accompagnement personnalisé lié aux disciplines, de la suppression des TPE dans un contexte où le grand oral de terminale ne disposerait pas d'un temps d'encadrement dédié, de la disparition des options d'approfondissement en SES, ou de la passation des épreuves des nouvelles spécialités au mois d'avril, hypothéquant le temps effectif d'enseignement en fin d'année de terminale.

L'architecture proposée **remet donc en cause la place de la troisième culture au lycée** alors que les SES et la série ES ont fait leurs preuves depuis leur création il y a plus de 50 ans. La série ES attire effectivement des effectifs croissants (aujourd'hui un tiers des élèves des séries générales) grâce à une formation cohérente et équilibrée permettant une poursuite d'études diversifiée et de forts taux de réussite dans l'enseignement supérieur. Elle joue son rôle dans la démocratisation du lycée puisque sa composition sociale est la même que celle des classes de seconde. Surtout, les SES apparaissent comme une **discipline contribuant pleinement à la formation du citoyen** en donnant, grâce aux savoirs et méthodes des sciences sociales (économie, sociologie, science politique...), des clés pour mieux comprendre le monde qui l'entoure, dans une perspective pluridisciplinaire, permettant de développer l'esprit critique des jeunes générations.

Il est par ailleurs à craindre que le choix ou la nature des spécialités offertes aux élèves aboutisse à une mise en concurrence des disciplines scolaires, à une perte de cohérence de la formation des élèves, ainsi qu'à un creusement des inégalités sociales, dans un contexte où l'enseignement supérieur, de plus en plus sélectif, instaure des attendus qui nécessiteront de savoir effectuer des choix d'initiés dès la classe de première pour ne pas se fermer les portes de formations du supérieur.

Compte tenu de ces éléments, l'APSES demande :

- que **tous les élèves de seconde bénéficient en tronc commun d'un enseignement de SES à hauteur de 3H par semaine**, nécessité pour une formation aux sciences sociales devenue aujourd'hui indispensable, ainsi que pour éclairer leur choix d'orientation dans le cycle terminal ;
- que la spécialité « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » soit subdivisée en deux parties d'égal volume horaire avec des programmes clairement délimités, l'enseignement de la partie Histoire-géographie et géopolitique étant assuré par les professeurs d'Histoire-géographie et celle de sciences politiques par les professeurs de SES ;
- que le choix des spécialités en première et terminale fasse l'objet d'un cadrage de façon à ne pas multiplier des choix source d'inégalités et permettre des parcours de formation cohérents ;
- la création d'une option facultative de SES ;
- un horaire dédié, distinct de celui des spécialités, pour encadrer réellement les élèves dans la préparation de leur grand oral ;
- des dédoublements définis nationalement, en sciences économiques et sociales comme dans les autres disciplines.